

## 3 ABONNEMENTS disponibles

### RÉSIDENTS

Il est destiné aux habitants du **centre-ville** et permet de stationner sur les zones **jaunes** et **vertes**. Le montant de cet abonnement s'élève à **200 €/an** avec une possibilité de payer par trimestre : 56 €.

### LONGUE DURÉE

Il est ouvert à tous et notamment aux résidents ou aux personnes travaillant sur Tassin la Demi-Lune. Sont concernées, les zones **jaunes** et **vertes**. Son montant est de **400 €/an** et payable par trimestre : 100 €.

### PROFESSIONS MOBILES

Il est réservé aux métiers suivants : serrurier, menuisier, couvreur électricien, plombier chauffagiste, frigoriste, peintre, ramoneur, vitrier, dépanneur, réparateur, prestations et soins à domicile. Il permet de stationner sur toutes les zones **rouges**, **jaunes** et **vertes**. Son montant est de **300 €/an**. (pas de paiement trimestriel)

Pour tout savoir sur  
la dépénalisation du stationnement :

**Réunion publique**  
le jeudi 7 décembre à 20h00  
à L'espace culturel L'Atrium  
Salle Chopin

Renseignements et abonnements

POLICE MUNICIPALE

14, avenue Leclerc

Tèl. 04 72 59 22 22

Mail : [stationnement@villettassinlademilune.fr](mailto:stationnement@villettassinlademilune.fr)

# du STATIONNEMENT PAYANT



## La RÉFORME



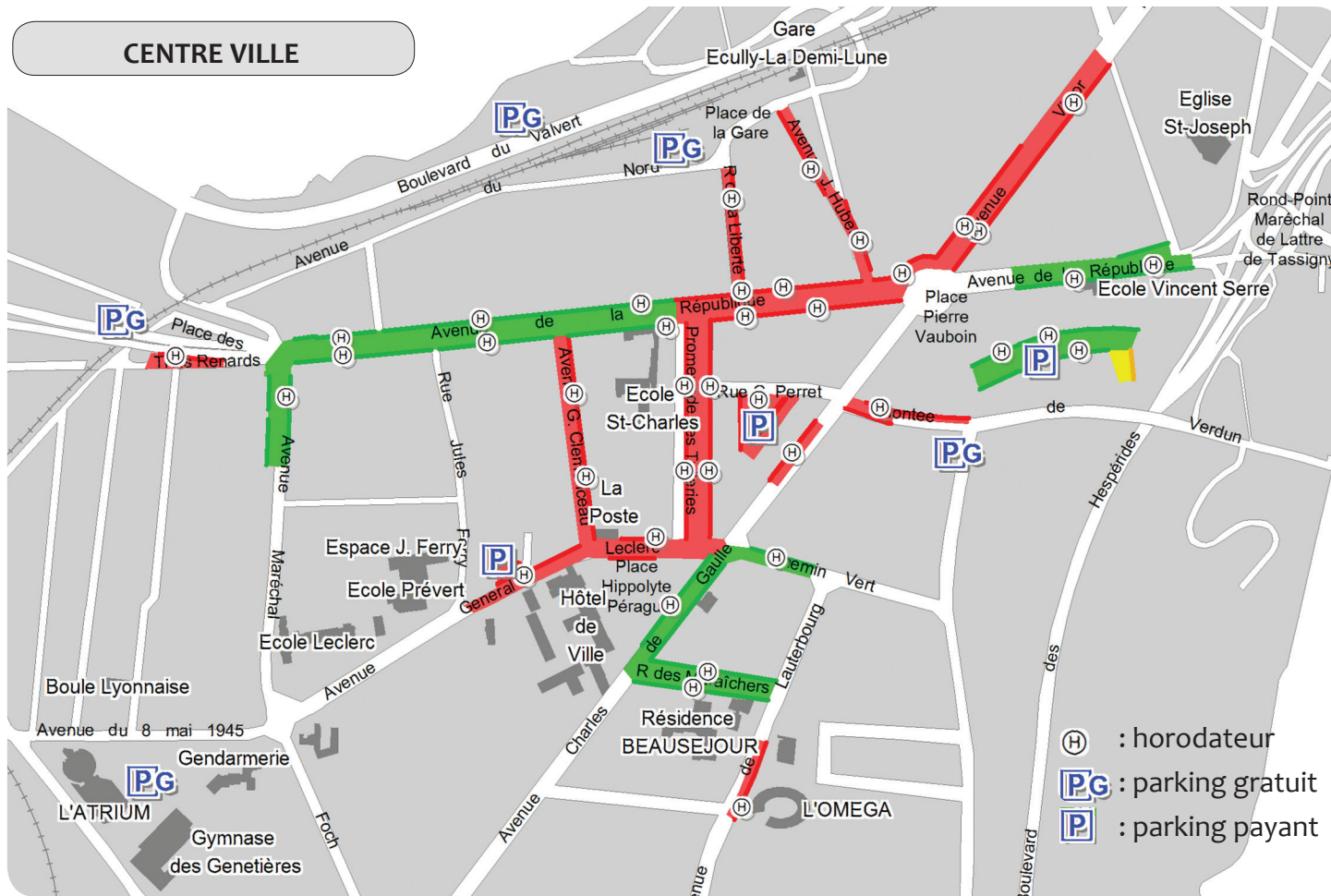
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le procès verbal est remplacé par le forfait post-stationnement (FPS).

Le FPS est instauré par la loi et vise à faciliter la rotation des véhicules et le partage des emplacements de stationnement au profit du plus grand nombre, dans le respect de tous, afin que tout le monde paye son stationnement à l'horodateur.

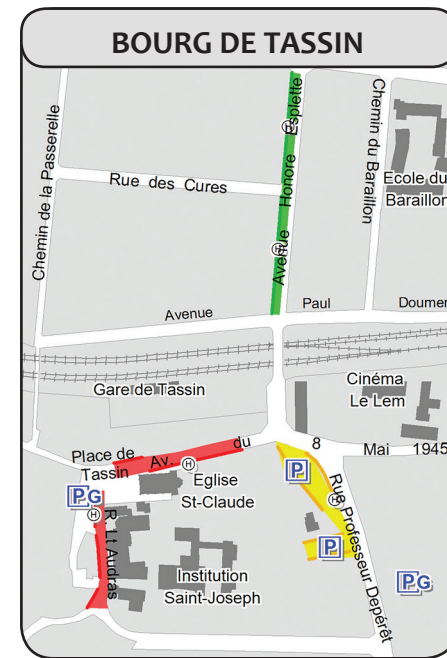
Le FPS vous coûtera 35€ si vous dépassez la durée de votre ticket de stationnement en zone réglementée (rouge, verte, jaune) ou si vous ne l'avez pas payé. En cas de contestation, il faut déposer un recours devant la collectivité dans le mois suivant la notification du FPS (envoyé à votre domicile). En cas de refus de paiement, un avertissement vous est adressé avec une majoration de 20 % du FPS et un minimum de 50 €.

**N'oubliez pas de mettre votre ticket de stationnement et pensez à l'abonnement !**

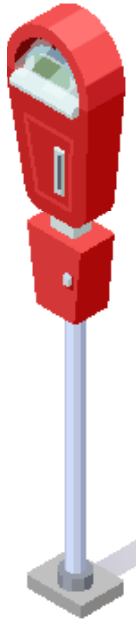
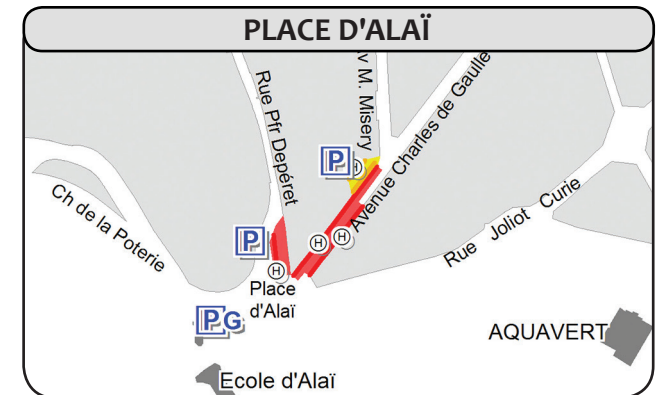
## CENTRE VILLE



## BOURG DE TASSIN



## PLACE D'ALAI



**VOUS AVEZ DROIT À 30 MINUTES GRATUITES SUR CHAQUE ZONE**

ZONE	1 heure	2 heures	4 heures
COURTE DURÉE	1 €	2,50 €	35 €

ZONE	1 heure	2 heures	3 heures	4 heures	8 heures
MOYENNE DURÉE	0,50 €	1,50 €	2,50 €	3,50 €	35 €

ZONE	5 heure	8 h 30	9 heures
LONGUE DURÉE	2,50 €	5,00 €	35 €



- Stationnements payants de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- Les nouveaux horodateurs acceptent la carte bleue.
- Gratuit au mois d'août, dimanches et jours fériés.